

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne
COMITE SYNDICAL
A SAINT SYMPHORIEN (33)

Séance du 19 octobre 2020
Délibération n° 96b

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le lundi 19 octobre à 18h30, le Comité syndical s'est réuni à SAINT SYMPHORIEN (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 13 octobre 2020

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent, Mme LAMARQUE Gisèle portant pouvoir de Mme HARRIBEY Laurence, Mme NAYACH Laure, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. GLEYZE Jean-Luc, M. COUTIERE Dominique portant pouvoirs de M. CARRERE Paul et de M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie, M. BOUFFIN Yann, M. DELUGA François portant pouvoirs de M. PAIN Cédric et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. FORET Thierry, M. MARTINEZ Manuel, M. SARTRE Philippe, M. TULARS Bernard, Mme ARDOUIN Aimée, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, Mme TAPIN Maylis, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. COUTIERE Dominique, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à M. COUTIERE Dominique, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DELUGA François, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DELUGA François.

Absents : M. LAGRAVE Renaud (excusé), Mme NADAU Marie-Françoise (excusée), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), Mme BARAT Geneviève, Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. LASSALLE Jean-Claude.

RESSOURCES HUMAINES

Renouvellement contrat

Convention de coopération relative à la sensibilisation des scolaires du Bassin d'Arcachon aux interactions entre l'homme et le milieu marin
Chargée de mission sensibilisation Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

En octobre 2018 une convention de coopération relative à la sensibilisation des scolaires au milieu marin a été engagée entre le Parc naturel régional des Landes de Gascogne pour le compte de la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon (MNBA) et l'Agence française pour la biodiversité (devenue Office français de la biodiversité le 1^{er} janvier 2020) pour le compte du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA). Celle-ci a permis la mise en œuvre d'une année pilote auprès de deux établissements scolaires. Le montage financier incluait alors l'embauche d'une chargée de mission assurant la coordination du projet jusqu'au terme de la convention, soit le 31 octobre 2020.

Par délibération n°78 du 14 mai 2020, le Comité Syndical autorisait son Président à signer une nouvelle convention permettant ainsi de poursuivre l'action durant l'année scolaire 2020-2021 avec huit classes. Cette convention a pris effet le 12 juin dernier et court jusqu'au 31 juillet 2021. Comme dans la première convention, le montage financier inclut le poste de chargée de mission.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime (Monsieur DELUGA ne prend pas part au vote) DECIDE :

- **DE RENOUVELER** le contrat de la chargée de mission Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon à compter du 1^{er} novembre 2020 selon les dispositions suivantes :
 - Durée du CDD : 9 mois
 - Temps de travail : temps complet
 - Emploi de catégorie : A
 - Conditions de rémunération : la rémunération sera fixée en fonction du niveau de qualification et d'expérience du candidat entre les indices suivants : IB 545 / INM 464 et IB 611 / INM 513 et pourra faire l'objet d'un avenant pour tenir compte de l'évolution des rémunérations des contractuels du Parc
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents afférents

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A SAINT SYMPHORIEN (33)

Séance du 19 octobre 2020
Délibération n° 96b

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 21 octobre 2020.

Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte

